

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 27 Novembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. BARTOLI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CASASOPRANA
M. AMIDEI	à	M. CERVETTI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme LUCIANI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, M. MARY, Mme PERES, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Délibération N°2013 / 331

**« U Palatinu, Palais des Sports et des Spectacles » : solde de l'opération et modification de l'autorisation de programme (AP).**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

L'inauguration en septembre dernier de ce mini « zénith » est venue clôturer un chantier débuté en 2011 et qui a permis la réalisation de cette salle unique en Corse, 4 334 m<sup>2</sup> entièrement dédiée au sport et à la culture.

L'achèvement des travaux et le solde de cette opération nécessitent la modification de l'autorisation de programme comme suit:

Le coût total de l'opération s'élève à 14 491 103,61 TTC

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

De modifier l'autorisation de programme à hauteur de 14 491 103,61€ TTC (montant initial 13 929 103,61€) par l'inscription de 562 000 € de crédits supplémentaires, portant ainsi les crédits de paiement 2014 à 562 000€.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI l'exposé de Monsieur Ange PANTALONI, Adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré.**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune  
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat  
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22  
Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du 26 novembre 2013

**CONSIDERANT** la nécessité de réajuster le solde financier de cette opération ;

**APPROUVE  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

La modification de l'Autorisation de Programme « U Palatinu, Palais des Sports et des Spectacles » : à hauteur de 14 491 103,61€ TTC (montant initial 13 929 103,61€) et l'inscription de 562 000 € de crédits supplémentaires, portant les crédits de paiement 2014 à 562 000€.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE**

**Dr Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131127-2013\_331-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2013